



## Rester le pere legal de mon fils

Par **CK1**, le **12/06/2010** à **12:11**

Bonjour,

Voilà, j'ai un problème un peu ambiguë, je vis avec ma compagne depuis 10 ans, nous avons 2 enfants, mais en 2007 nous nous sommes séparés, et elle a fait l'erreur de se mettre avec un membre de ma famille (en l'occurrence mon frère, malheureusement) et elle est tombé enceinte, ne s'entendant pas avec cette personne, elle le quitte et reviens avec nous (mes enfants et moi-même) alors enceinte de 3 mois, nous avons reconnu ensemble l'enfant en mairie a son 8eme mois de grossesse, aujourd'hui l'enfant a 2 ans et fait partie pleinement de notre famille sans aucune différence, mais aujourd'hui son soi-disant père biologique veut contester ma paternité et nous assigné pour une contestation par test ADN.

J'aurai voulu savoir si il était possible d'empêcher cela ?, nous ne voulons pas détruire notre petite famille, sommes nous obligés de faire ces tests ? cette personne pourrait elle avoir des droits sur notre enfant ?

Merci